COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 26 mai 2023 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe CARTAILLER.

Absents excusés: Madame Isabelle LUSSON et Monsieur Patrick MARCEPOIL.

En préambule, Monsieur le Maire indique qu'il souhaite rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- sur la Convention de financement dans le cadre du Fonds d'Innovation Pédagogique
- et sur le recrutement d'employés municipaux.

1. <u>Présentation aux élus de la Société LIMAGRAIN par Madame Maud ROBERT</u>

Madame Maud ROBERT, Responsable des Relations Territoriales du groupe LIMAGRAIN, est venue présenter aux élus l'organisation, les activités des différentes filières du groupe et les chiffres clés de la société. D'envergure internationale, le siège social du groupe céréalier et semencier est situé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération (Saint-Beauzire), et dispose aussi de plusieurs sites de production ou de recherche implantés localement, dont le nouveau moulin de Saint-Ignat. S'en est suivi un temps d'échange avec Madame Maud ROBERT où les élus ont pu poser des questions sur le groupe.

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil en date du 28 avril est validé à l'unanimité.

3. Désignation d'une secrétaire de séance

Mme Nelly FAUCHEUX est élue secrétaire de séance.

4. Travaux chemins communaux – réfection de voirie

Régulièrement la voirie des chemins communaux doit être refaite. Pour rappel, la commune dispose d'environ 42 km de voirie. Il est donc procédé annuellement à la réfection d'une partie des chemins, par rotation. Cette année environ 4 kms de chemins vont être repris, partiellement pour certains, en totalité pour d'autres. Deux entreprises ont déposé un devis pour ces travaux :

- L'entreprise PARA pour un montant de 12.475 € HT
- L'entreprise EUROVIA pour un montant 13.445 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis le moins-disant, celui de l'entreprise PARA.

5. Convention de prestation de contrôle des poteaux d'incendie

La Convention quinquennale signée avec la société SEMERAP pour le contrôle des bouches et poteaux d'incendie de la commune va arriver à son terme en fin d'année. Il convient donc de la renouveler pour une nouvelle période de 5 ans. La prestation est chiffrée à 34,10 € HT par poteau et la commune en possède 17.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à Monsieur le Maire pour la reconduction de cette convention.

6. Convention de financement dans le cadre du Fonds d'Innovation Pédagogique

Le rectorat a proposé aux mairies de signer une convention de financement pour la période 2023-2026, qui permet aux élèves d'une école rurale de bénéficier d'une ouverture culturelle, après appel à projets.

Le projet de l'école de Saint-Ignat a été retenu. Il envisage entre autres un partenariat avec le Musée Mandet et le Médiathèque de Riom pour l'achat de livres et accessoires pour les activités plastiques. Le budget total de ce projet est de 6.000 € qui seront entièrement pris en charge par l'Académie. Un premier acompte de 1.800 € vient d'être versé à l'école communale. Les autres versements se feront au fur et à mesure des dépenses, sur justificatifs.

7. Point sur le recrutement d'employés municipaux

Une des employées municipales affectée à l'école a démissionné et sa mission a pris fin le 24 mai dernier. Un contrat a durée déterminée a été proposé à une personne déjà venue en renfort une semaine en mars et sera effectif jusqu'à mi-juillet.

L'arrêt maladie d'un des employés municipaux a par ailleurs été prolongé d'un mois.

8. <u>Informations sur le Tour de France</u>

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'organisation de la sécurité du Tour de France se précise avec les services d'ordre concernés. La gendarmerie sécurisera les routes départementales et les principaux carrefours. Les élus qui sont disponibles le 12 juillet sont sollicités pour assurer la surveillance des chemins départementaux qui débouchent sur le parcours du Tour. La caravane du Tour devrait passer vers 11h45 près de Champeyroux et les cyclistes vers 13h45.

9. Information sur le projet de parc éolien de Saint-André-le-Coq

La commune de Saint-André-le-Coq a relancé son projet d'implantation d'un parc éolien initié en 2006. La commune de Saint-Ignat, qui avait été un temps partenaire de ce projet, s'en était désengagé quelques années après. Le projet, qui est maintenant porté par la mairie de Saint-André et TotalEnergies, comportera 4 éoliennes.

Il est demandé aux communes limitrophes, même si elles ne subiront aucune gêne (visuelle ou autre) de donner un avis consultatif sur ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de parc éolien de la commune de Saint-André-le-Coq.

10. Questions diverses

• **14 juillet** : l'organisation de la manifestation du 14 juillet et plus particulièrement du repas offert aux habitants est discutée et validée.

- Invers : la société implantée sur Champeyroux va proposer aux habitants de la commune une journée Portes Ouvertes le 9 septembre 2023. Une information sera diffusée à la fin de l'été.
- « Ma commune au naturel »: le service du Département dont la commune est membre va visiter la commune le 20 juin prochain. Des conseils d'aménagements paysagers adaptés pourront ensuite être proposés à la commune.